

## Communiqué de presse

Genève, le 10 juin 2020

### **Le Conseil national se prononce enfin en faveur de la taxe sur les billets d'avion**

**Le Conseil national a décidé d'introduire une redevance sur les billets d'avion dans le cadre de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>. actif-traffic a apporté une contribution décisive pour l'adoption de cette mesure, difficilement imaginable il y a une année encore.**

Fin 2018, le Conseil national avait refusé une telle redevance, mais aujourd'hui la Chambre du peuple s'est prononcée très clairement en faveur d'une taxe d'incitation sur le trafic aérien. La gravité toujours plus claire de la crise climatique montre à l'évidence que le trafic aérien doit apporter sa contribution à la protection du climat afin que la Suisse puisse satisfaire aux objectifs obligatoires des accords de Paris.

#### **La pétition d'actif-traffic a eu un grand impact**

« *Nous saluons la décision du Conseil national d'introduire une redevance sur les billets d'avion dans le cadre de la loi sur le CO<sub>2</sub> et de donner ainsi suite à la pétition d'actif-traffic* » [« OUI à la taxe sur les billets d'avion »](#) se réjouit Greta Stieger, cheffe de projet « Le train au lieu de l'avion » chez actif-traffic. Le trafic aérien est aujourd'hui déjà responsable de près de 20% de l'effet anthropogène sur le climat en Suisse. Selon les pronostics de croissance établis avant la crise du Coronavirus, le trafic aérien devrait devenir le plus grand moteur de l'impact sur le climat d'ici 2030. A l'échelon mondial également, la tendance va en direction d'une hausse très nette du trafic aérien. Greta Stieger souligne : « *La Suisse, dont les habitant-e-s se déplacent très souvent en avion, se doit de jouer un rôle de pionnière et de changer radicalement d'orientation – grâce à une redevance efficace sur les billets d'avion.* »

#### **Un fort potentiel d'amélioration**

La taxe prévue sur les billets d'avion doit cependant encore être renforcée sur deux points essentiels :

- 1) La taxe sur les billets d'avion est nettement trop basse. Elle ne reflète pas les coûts effectifs des dommages climatiques des émissions à effet de gaz de serre de 380 CHF par tonne d'équivalent en CO<sub>2</sub>. Les limites supérieures devraient en particulier être relevées afin que l'incitation soit aussi perceptible pour les classes d'affaires et de première.
- 2) Les passagers-ères en transfert et transit devraient aussi s'acquitter de la taxe d'incitation. Le Conseil des Etats devrait apporter ces améliorations lors de la session à venir en automne.

Informations plus détaillées & illustrations : [www.aviation-verite.ch](http://www.aviation-verite.ch)

Personnes de contact :

Greta Stieger, cheffe de projet « Le train au lieu de l'avion », [gstieger@umverkehr.ch](mailto:gstieger@umverkehr.ch) (044 554 24 51)

Silas Hobi, directeur d'actif-traffic, [shobi@umverkehr.ch](mailto:shobi@umverkehr.ch) (044 242 72 76)

Thibault Schneeberger, co-secrétaire romand d'actif-traffic (079 781 42 36)